**Liste de contrôle : Contrôle des chantiers**

Remplie le:

Remplie par:

Emplacement:

**Généralités**

| Pos. | Description |  | Remarques/photos |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Des accès sûrs à tous les postes de travail existent-ils?* Accès au chantier au moins 1 m, autres accès au moins 60 cm de largeur
* Laissé libre
* Passerelles avec barrières des deux côtés au-dessus des surfaces limitées/non-résistantes au passage (balustrade, filière intermédiaire, plinthe de butée)
* Dispositif anti-dérapage pour les déclivités > 10%
* Rampe pour les escaliers > 5 marches
* Protection latérale si hauteur de chute à partir de 2 m
* Balustrade si hauteur de chute à partir de 50 cm jusqu’à 2 m
 | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les EPI suivants sont-ils à la disposition des collaborateurs et sont-ils portés en cas de risque ?* Protection auditive (bruit)
* Lunettes/masque de protection (pointes, affûtage, disques de meulage, etc.)
* Protection respiratoire (affûter, scier, couper, poussières, etc.)
* Gants de protection
* Chaussures de sécurité
* Casque
 | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les collaborateurs qui travaillent sur la voie publique sont-ils nettement visibles par les autres usagers (vêtements de travail avec des surfaces réfléchissantes) ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Est-il assuré que les collaborateurs et les personnes tierces (collaborateurs d’autres entreprises, passants) ne risquent pas des chutes d’objets ?Signaler et barrer les endroits dangereux. | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Il y a-t-il assez de dispositifs de protection pour toutes les prises de courant utilisées et ceux-ci fonctionnent-ils ?Font partie des dispositifs de protection :* Disjoncteurs différentiels (protection FI/RCD)
* Fusibles (disjoncteur)
* Couvercles
 | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Tous les câbles utilisés, toutes les fiches et tous les couvercles sont-ils intacts, c.-à-d. sans dégradation et pas «bricolés» avec du ruban adhésif? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les matières dangereuses (par ex. produits chimiques, diluants) sont-elles stockées dans des récipients appropriés et correctement étiquetés et placés au-dessus de cuves de réception et les fiches de données de sécurité (pour les cas d’urgence/anomalie) sont-elles accessibles sur place ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les moyens pour les cas d’urgence sont-ils placés à un endroit accessible et bien signalé (liste des numéros d’urgence, pharmacie d’urgence équipée d’un contenu propre et complet) ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Il y a-t-il des toilettes de chantier avec alimentation en eau pour se laver les mains, séparées pour les hommes et les femmes et propres ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Est-il assuré que les chemins de fuite et les issues de secours ne sont pas bloqués ou fermés ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | L’ordre est-il maintenu dans les caisses-outils, les armoires, la cabane de chantier ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les collaborateurs savent-ils que * dans les zones explosibles, les gaz et vapeurs peuvent être déterminés par des mesures ?
* beaucoup de matières apparemment non combustibles (notamment les métaux légers) sous forme de poudre peuvent exploser ?
* les gaz, vapeurs, brouillards, poussières ou autres mélanges finement dispersés représentent un danger d’explosion ?
 | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |

**Prévention des chutes**

| Pos. | Description |  | Remarques/photos |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Sur vos chantiers, tous les postes de travail situés à plus de 2 mètres de hauteur sont-ils sécurisés avec une protection latérale (balustrade, filière intermédiaire, plinthe de butée) de telle manière qu’aucun risque de chute n’existe ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Toutes les ouvertures au sol sont-elles couvertes ou entourées, les escaliers équipés de balustrades ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les gaines techniques et les puits d’ascenseur sont-ils sécurisés ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les échafaudages (sur tréteaux, mobiles, de façade) sont-ils installés de manière stable, équipés d’une protection sur trois côtés lorsque leur hauteur est supérieure à 2 m ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Tous les collaborateurs qui travaillent avec un équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur disposent-ils d’un certificat de formation ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |

**Échafaudages de façade**

| Pos. | Description |  | Remarques/photos |
| --- | --- | --- | --- |
|  | L’échafaudage est-il assez résistant pour les travaux à effectuer ?* Échafaudage de plâtriers/peintres : 200 kg / m2
* Échafaudage de maçons : 300 kg / m2
 | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | La largeur minimale de passage est-elle assurée ?* 60 cm pour les échafaudages de plâtriers/peintres
* 90 cm pour les échafaudages de maçons
 | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | L’échafaudage est-il stable ?* posé sur un sol rigide
* Le front des échafaudages est fixé par des entretoises diagonales
 | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Il y a-t-il suffisamment d’ancrages et ces derniers sont-ils résistants à la traction et à la pression ?* Pour les échafaudages non couverts, 1 ancrage toutes les 5 sections. Ce chiffre doit être augmenté si nécessaire, par ex. pour les échafaudages couverts, les ponts de ferblantier, les escaliers extérieurs ou les ascenseurs.
 | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Le platelage a-t-il l’épaisseur nécessaire pour la longueur de portée existante ?* Les panneaux de coffrage sont interdits comme plancher d’échafaudage !
 | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les planchers d’échafaudage sont-ils en bon état, sans «plateaux posés en porte-à-faux» et en particulier avec une protection contre les dérapages dans les zones de coins?Défauts les plus fréquents : bois scié/vermoulu, fentes, métal déformé, usagé, souillé | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Tous les passages de l’échafaudage sont-ils protégés vers l’extérieur avec une protection latérale ?La protection latérale comprend rambarde supérieure, tasseau intermédiaire et plinthe. | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Des protections contre les chutes sont-elles présentes à tous les endroits des passages de l’échafaudage où la distance à la façade est supérieure à 30 cm ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Le pont de ferblantier est-il construit selon les normes ?* Plancher au maximum 1 m sous le bord du toit.
* Bord supérieur de la protection latérale au moins 80 cm au-dessus du bord du toit.
 | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Pour les toits avec une déclivité de 30° ou plus :La protection latérale du pont de ferblantier est-elle conçue comme paroi de protection pour couvreur ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Les collaborateurs savent-ils que toute modification à l’échafaudage requiert l’approbation du maître d’œuvre et ne peut être effectuée que par le monteur échafaudeur ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |
|  | Vos collaborateurs savent-ils que tout défaut à l’échafaudage doit être signalé immédiatement au supérieur hiérarchique ? | [ ]  oui[ ]  en partie[ ]  non |       |